

**ARRÊTE EN DATE DU 28 JUILLET 2023
PARU AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DU 01 AOUT 2023 (TEXTE N° 8)**

Arrêté prolongeant la validité du permis exclusif de recherches de mines d'or et substances connexes attribué à la société Iamgold France dit « Permis Orapu » (Guyane)

NOR : ECOL2310507A

Par arrêté de la ministre de la transition énergétique et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie, en date du 28 juillet 2023, le permis exclusif de recherches de mines d'or et substances connexes dit « Permis Orapu », attribué à la société par actions simplifiée Iamgold France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro 402207153, dont le siège social est situé au 1830, route de Montjoly, 97354 Remire-Montjoly, en Guyane, est prolongé jusqu'au 26 février 2026, à périmètre et superficie inchangés (6.7 km² environ).

Le titre minier porte sur le territoire de la commune de Roura, en Guyane.